



Assemblée générale

Distr. générale
6 novembre 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Cinquième Commission

Points 134 et 97 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour 2024

Prévention d'une course aux armements dans l'espace

Nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution
[A/C.1/78/L.55](#)

État présenté par le Secrétaire général conformément
à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale

I. Introduction

1. À sa 27^e séance, le 31 octobre 2023, la Première Commission a adopté le projet de résolution [A/C.1/78/L.55](#) par 122 voix contre 49, avec 7 abstentions. Elle était saisie d'un état des incidences du projet de résolution sur le budget-programme ([A/C.1/78/L.67](#)).

II. Mandat énoncé dans le projet de résolution

2. Aux paragraphes 8, 9, 10 et 11 du projet de résolution [A/C.1/78/L.55](#), l'Assemblée générale :

a) Décide, afin d'assurer la continuité et la cohérence de l'examen des questions relatives à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, dès la cessation des activités du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, de constituer pour la période 2024-2028 un groupe de travail à composition non limitée dont les travaux s'inscriront dans le prolongement de ceux du groupe d'experts gouvernementaux et qui sera chargé d'examiner les éléments fondamentaux d'un instrument international juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace et, entre autres, le déploiement d'armes dans l'espace, et de formuler des recommandations à ce sujet, ainsi que d'examiner divers aspects



de la prévention d'une course aux armements dans l'espace dans le cadre d'un instrument international juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace ;

b) Décide que le nouveau groupe de travail à composition non limitée travaillera sur la base du consensus, sans préjudice des positions respectives que chaque État adoptera dans le cadre de futures négociations, et tiendra à Genève sa session d'organisation de deux jours en 2024, ainsi que huit sessions, à savoir deux sessions par an de 10 et 5 jours chacune, en 2025, 2026, 2027 et 2028 ;

c) Prie le Secrétaire général de prêter toute l'aide nécessaire au groupe de travail à composition non limitée et à sa présidence et de lui transmettre le rapport du groupe à sa quatre-vingt-troisième session, ainsi qu'à la Conférence du désarmement et à la Commission du désarmement ;

d) Décide que, si la Conférence du désarmement adopte et met en œuvre un programme de travail équilibré et global, prévoyant notamment des négociations sur un instrument international juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace et, entre autres, le déploiement d'armes dans l'espace, le nouveau groupe de travail à composition non limitée mettra fin à ses travaux et en présentera le résultat au Secrétaire général pour transmission à la Conférence du désarmement.

III. Rapport entre le mandat énoncé dans le projet de résolution et le projet de budget-programme pour 2024

3. Le mandat énoncé dans le projet de résolution [A/C.1/78/L.55](#) signifie que des produits et des activités devront être ajoutés aux plans-programmes suivants du projet de budget-programme pour 2024 :

- a) Programme 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) [[A/78/6 \(Sect. 2\)](#)] ;
- b) Programme 3 (Désarmement) [[A/78/6 \(Sect. 4\)](#)] ;
- c) Programme 24 (Communication globale) [[A/78/6 \(Sect. 28\)](#)] ;
- d) Programme 25 (Services de gestion et d'appui) [[A/78/6 \(Sect. 29E\)](#)].

IV. Produits et activités nécessaires à l'exécution du mandat énoncé dans le projet de résolution

4. En application du mandat énoncé aux paragraphes 8, 9, 10 et 11 du projet de résolution, il est proposé que, dès la cessation des activités du groupe d'experts gouvernementaux, soit constitué pour la période 2024-2028 un groupe de travail à composition non limitée dont les travaux s'inscriront dans le prolongement de ceux du groupe d'experts gouvernementaux et qui sera chargé d'examiner les éléments fondamentaux d'un instrument international juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace et, entre autres, le déploiement d'armes dans l'espace, et de formuler des recommandations à ce sujet, ainsi que d'examiner divers aspects de la prévention d'une course aux armements dans l'espace dans le cadre d'un instrument international juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace. Le groupe de travail à composition non limitée travaillerait sur la base du consensus, sans préjudice des positions que chaque État adopterait dans le cadre de futures négociations, et tiendrait à Genève sa session d'organisation de deux jours en 2024 (4 séances), ainsi que deux sessions par

an (l'une de 10 jours, qui comprendrait 20 séances, et l'autre de 5 jours, qui en comprendrait 10, soit en tout 30 séances) en 2025, 2026, 2027 et 2028. Il est proposé également que le Secrétaire général prête toute l'aide nécessaire au groupe de travail à composition non limitée et à sa présidence et transmette le rapport du groupe à l'Assemblée générale à sa quatre-vingt-troisième session, ainsi qu'à la Conférence du désarmement et à la Commission du désarmement. Il est proposé en outre que, si la Conférence adopte et met en œuvre un programme de travail équilibré et global, prévoyant notamment des négociations sur un instrument international juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace et, entre autres, le déploiement d'armes dans l'espace, le groupe de travail à composition non limitée mette fin à ses travaux et en présente le résultat au Secrétaire général pour transmission à la Conférence.

5. Aux fins de l'exécution du mandat, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences serait amené à fournir des services d'interprétation dans les six langues officielles de l'Organisation pour la session de deux jours de 2024 (4 séances) et pour les deux sessions par an (l'une de 10 jours, qui comprendrait 20 séances, et l'autre de 5 jours, qui en comprendrait 10, soit en tout 30 séances) qui se tiendraient en 2025, 2026, 2027 et 2028, à Genève. Par ailleurs, la demande formulée représenterait pour le Département des produits supplémentaires à livrer au titre de la documentation, à savoir 2 documents de 660 mots au total en 2024, 40 documents de 111 350 mots au total en 2025 et 39 documents de 111 350 mots au total par an en 2026, 2027 et 2028 qui devraient être publiés dans les six langues. On trouvera à l'annexe du présent document des informations détaillées sur la documentation. Conformément à la pratique établie, les dates des séances seraient arrêtées en consultation avec le Département.

6. Pour le Bureau des affaires de désarmement, aux fins de l'exécution du mandat, il faudrait prévoir des ressources supplémentaires permettant la fourniture d'un appui et de services fonctionnels suffisants au groupe de travail à composition non limitée, sachant que, conformément au paragraphe 8 du texte, le groupe de travail se réunirait régulièrement sur une période de cinq ans (2024-2028) et que les questions dont il serait saisi sont d'une telle complexité qu'il faudrait prévoir d'y affecter des ressources expertes en la matière, qui s'y consacreraient exclusivement, de manière à ne pas compromettre les activités découlant d'autres mandats. Le Bureau aurait besoin de ressources supplémentaires comme suit :

a) *Postes*. Création d'un poste temporaire de spécialiste des questions politiques (P-3) à Genève, pour la période commençant en juillet 2024 et prenant fin en 2028, dont le (la) titulaire aurait les responsabilités suivantes :

- i) fournir un appui fonctionnel au groupe de travail, notamment rassembler, analyser et organiser les propositions écrites et orales des États Membres, et l'aider à établir les ordres du jour, calendriers, projets de textes et documents d'information que la présidence jugerait nécessaires ;
- ii) fournir une assistance à l'organisation du groupe de travail, notamment aider la présidence pour les questions de procédure, faire la liaison avec les services d'interprétation, les services de documentation et les autres services d'appui aux réunions, contribuer à l'établissement et à la tenue à jour de la liste des orateurs et oratrices et de la liste des participants et superviser l'organisation de la documentation pour le groupe de travail ;
- iii) aider les délégations à participer aux réunions formelles et informelles du groupe de travail, notamment organiser les sites d'inscription des participants, établir les notes d'information et tenir à jour le site Web du groupe de travail ;

b) *Objets de dépense autres que les postes.* Montants associés à la création proposée du poste temporaire de spécialiste des questions politiques (services contractuels, frais généraux de fonctionnement, fournitures et accessoires et mobilier et matériel).

7. Au Département de la communication globale, aux fins de l'exécution du mandat, il faudrait prévoir des services de diffusion sur le Web pendant deux jours en 2024 (4 séances) et pour deux sessions par an (l'une de 10 jours, qui comprendrait 20 séances, et l'autre de 5 jours, qui en comprendrait 10, soit en tout 30 séances) en 2025, 2026, 2027 et 2028.

8. En ce qui concerne l'Office des Nations Unies à Genève, l'exécution du mandat nécessiterait des services d'ingénierie du son et d'enregistrement dans la salle de conférence durant la session de deux jours de 2024 (4 séances) et les deux sessions par an (l'une de 10 jours, qui comprendrait 20 séances, et l'autre de 5 jours, qui en comprendrait 10, soit en tout 30 séances) qui se tiendraient en 2025, 2026, 2027 et 2028.

V. Incidences budgétaires

A. Ressources nécessaires pour les services de conférence

9. On trouvera dans le tableau 1 des informations sur les ressources supplémentaires à prévoir au titre des services de conférence.

Tableau 1

Ressources supplémentaires à prévoir au titre des services de conférence

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montants inscrits dans le projet de budget- programme pour 2024 (solde restant)</i>	<i>Ressources supplémentaires nécessaires pour 2024</i>	<i>2025</i>	<i>2026</i>	<i>2027</i>	<i>2028</i>	<i>Total des ressources supplémentaires nécessaires pour 2025-2028</i>
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)							
Autres dépenses de personnel							
Interprétation	– 26 800	26 800	285 000	285 000	285 000	285 000	1 166 800
Documentation	– 2 000	2 000	311 800	310 600	310 600	310 600	1 245 600
Chapitre 28 (Communication globale)							
Services contractuels							
Diffusion sur le Web	21 100 ^a	2 200	– 16 200	16 200	16 200	16 200	64 800

	Montants inscrits dans le projet de budget- programme pour 2024 (solde restant)	2024	Ressources supplémentaires nécessaires pour 2024	2025	2026	2027	2028	Total des ressources supplémentaires nécessaires pour 2025-2028
Chapitre 29E [Administration (Genève)]								
Frais généraux de fonctionnement								
Ingénierie du son	10 000 ^b	1 400	–	10 500	10 500	10 500	10 500	42 000
Total	31 100	32 400	28 800	623 500	622 300	622 300	622 300	2 519 200

^a Un montant de 34 600 dollars a été inscrit par anticipation au chapitre 28 (Communication globale) du projet de budget-programme au titre des services de diffusion sur le Web car les tendances observées au cours des exercices antérieurs laissaient présager que des ressources seraient à prévoir dans l'état des incidences sur le budget-programme de certains projets de résolution [voir A/78/6 (Sect. 28), par. 28.67 b)]. Sur ce montant, 13 500 dollars devraient être utilisés comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session, en particulier la résolution 77/335 (voir A/78/550), ce qui laisse un solde de 21 100 dollars.

^b Un montant de 10 000 dollars a été inscrit par anticipation au chapitre 29E [Administration (Genève)] du projet de budget-programme au titre des services d'ingénierie du son et d'enregistrement car les tendances observées au cours des exercices antérieurs laissaient présager que des ressources seraient à prévoir dans l'état des incidences sur le budget-programme de certains projets de résolution [voir A/78/6 (Sect. 29E), par. 29E.97 c)].

B. Ressources nécessaires pour financer les dépenses autres que celles afférentes aux services de conférence

10. On trouvera dans le tableau 2 des informations sur les ressources supplémentaires à prévoir pour financer les dépenses autres que celles afférentes aux services de conférence.

Tableau 2

Ressources supplémentaires à prévoir pour financer les dépenses autres que celles afférentes aux services de conférence

(En dollars des États-Unis)

	2024	2025	2026	2027	2028	2024-2028
Chapitre 4 (Désarmement)						
Postes	97 300	175 300	175 300	175 300	175 300	798 500
Services contractuels	2 700	2 700	2 700	2 700	2 700	13 500
Frais généraux de fonctionnement	5 400	5 400	5 400	5 400	5 400	27 000
Fournitures et accessoires	500	500	500	500	500	2 500
Mobilier et matériel	1 900	–	–	–	–	1 900
Total	107 800	183 900	183 900	183 900	183 900	843 400

11. Il faudrait prévoir pour 2024 un montant supplémentaire de 13 400 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel).

12. Les ressources à prévoir pour 2025 et les années ultérieures seraient inscrites aux chapitres suivants du projet de budget-programme des différents exercices :

a) Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) ;

- b) Chapitre 4 (Désarmement) ;
- c) Chapitre 28 (Communication globale) ;
- d) Chapitre 29E [Administration (Genève)] ;
- e) Chapitre 36 (Contributions du personnel).

VI. Récapitulatif des ressources nécessaires

13. Les incidences budgétaires pour 2024 se chiffrent à 150 000 dollars, comme indiqué dans le tableau 3.

Tableau 3

Ressources supplémentaires à prévoir (avant actualisation des coûts)

(En dollars des États-Unis)

	2024	2025	2026	2027	2028	2024-2028
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)	28 800	596 800	595 600	595 600	595 600	2 412 400
Chapitre 4 (Désarmement)	107 800	183 900	183 900	183 900	183 900	843 400
Chapitre 28 (Communication globale)	–	16 200	16 200	16 200	16 200	64 800
Chapitre 29E [Administration (Genève)]	–	10 500	10 500	10 500	10 500	42 000
Chapitre 36 (Contributions du personnel)	13 400	89 400	89 400	89 400	89 400	371 000
Total (contributions du personnel incluses)	150 000	896 800	895 600	895 600	895 600	3 733 600

VII. Possibilité de financement au moyen des crédits prévus pour 2024

14. Aucune ressource n'est prévue dans le projet de budget-programme pour 2024 pour financer l'exécution du mandat énoncé dans le projet de résolution. Il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de trouver dans les chapitres correspondants du projet de budget-programme pour 2024 des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice. Il faudra donc ouvrir des crédits supplémentaires pour 2024.

VIII. Conclusion et décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre

15. L'adoption du projet de résolution [A/C.1/78/L.55](#) par l'Assemblée générale entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant de 136 600 dollars au titre des chapitres suivants du projet de budget-programme pour 2024 :

- a) Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) (28 800 dollars) ;
- b) Chapitre 4 (Désarmement) (107 800 dollars).

16. Le montant total de 136 600 dollars serait prélevé sur le fonds de réserve pour 2024 et devrait faire l'objet d'une ouverture de crédits par l'Assemblée.

17. L'Assemblée générale approuverait également la création d'un poste temporaire de spécialiste des questions politiques (P-3) à Genève à compter de juillet 2024.

18. Il faudrait prévoir au chapitre 36 (Contributions du personnel) des ressources additionnelles d'un montant de 13 400 dollars, pour lesquelles l'Assemblée générale devrait ouvrir des crédits supplémentaires, à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2024.

Annexe

Documentation nécessaire dans les six langues officielles

(En dollars des États-Unis)

<i>Documentation</i>	<i>Nombre de documents</i>	<i>Nombre total de mots</i>	<i>Coût total</i>	<i>Coûts totaux de distribution compris</i>
2024				
Documentation d'avant-session	2	660	2 000	262
Total partiel	2	660	2 000	262
2025				
Documentation d'avant-session	31	79 530	223 200	4 061
Documentation de session	8	21 120	59 200	1 048
Documentation d'après-session	1	10 700	29 400	131
Total partiel	40	111 350	311 800	5 240
2026				
Documentation d'avant-session	30	79 530	222 000	3 930
Documentation de session	8	21 120	59 200	1 048
Documentation d'après-session	1	10 700	29 400	131
Total partiel	39	111 350	310 600	5 109
2027				
Documentation d'avant-session	30	79 530	222 000	3 930
Documentation de session	8	21 120	59 200	1 048
Documentation d'après-session	1	10 700	29 400	131
Total partiel	39	111 350	310 600	5 109
2028				
Documentation d'avant-session	30	79 530	222 000	3 930
Documentation de session	8	21 120	59 200	1 048
Documentation d'après-session	1	10 700	29 400	131
Total partiel	39	111 350	310 600	5 109
Total	159	446 060	1 245 600	20 829